Ch. 6 - Opérations usuelles Comptabilité

R. Absil - L. Martinez

Haute École Bruxelles-Brabant École supérieure d'Informatique



16 septembre 2019



Table des matières

- 1 Introduction
- 2 La T.V.A
 - Les mécanismes de la TVA
 - La déclaration de TVA
- 3 Achats et ventes
- 4 Notes de crédit
- 5 Rémunérations



Introduction



Overview

- On a vu tous les documents principaux liés à la comptabilité en partie double
 - 1 bilan
 - 2 compte de résultat
 - 3 livre journal
 - 4 grand livre
- Système de comptes
- Enregistrement de chaque opération
 - hors taxes
 - grands principes
- Traitement différé entre le flux physique et le flux financier



Dans ce chapitre

- Mécanisme de la TVA
 - Exceptions et régimes particuliers
- Déclaration de la TVA
- Facturation
- Opérations d'achat et de vente
 - TVA incluse
- Variations de prix
 - Remises, ristournes, rabais
 - Réduction de charge et produits
 - Consignes
- Opérations diverses



La facture

- Document justificatif très important, et très utilisé
 - Pour achats et ventes
- Accrédite le transfert de propriété du vendeur à l'acheteur d'un bien
 - Flux physique
- Le Code TVA décrit
 - qui délivre une facture quand
 - mentions obligatoires sur la facture
- On y trouve plusieurs informations
 - coordonnées des intervenants
 - description et prix des biens
 - références vers devis et bons de commande
 - conditions générales de vente
 - garanties





Mentions légales

- Entête
 - Désignation « facture », nom, adresse du vendeur
 - Numéro de TVA et d'entreprise du vendeur
 - Numéro d'ordre du facturier de sortie du vendeur
 - Numéro de compte bancaire du vendeur
 - « Nom » du client + n° de TVA éventuel
 - Date et lieu de rédaction de la facture
- 2 Corps
 - Descriptions des biens et services facturés
 - Prix unitaire
 - Éléments de variation de prix et autres éléments de calcul
 - Remise, ristourne, rabais
 - Escompte
 - Frais de port
 - Frais d'emballage
 - Échéance et mode de paiement
 - La TVA doit apparaître distinctement
 - Base imposable, taux, montant



Facture électronique

- Politique de promotion de la commission européenne
- Harmonisation de la réglementation
- But : supprimer les discriminations administratives entre la facture papier et la facture dématérialisée
 - Notamment en matière de TVA
- Avantages sur le plan pratique, économique et environnemental
- Pour être considérée comme telle, elle doit être émise et remise sous forme électronique
 - Quelque soit la forme (.doc, .pdf, xml, etc.)
 - Envoyé par email, fax, téléchargement sur plateforme, etc.
- Une facture rédigée sous MS Word et imprimée n'est pas considérée comme électronique
- Des règles particulières sont d'application pour leur archivage



Conditions pour facture électronique

- Accord préalable du preneur
 - Avant l'envoi de la première facture (norme UE)
- Il faut pouvoir garantir l'authenticité et l'intégrité du contenu
 - Preuve de l'identité du fournisseur (signature numérique)
 - Preuve que la facture n'a pas été modifiée (hachage cryptographique)
- Mentions obligatoires de la facture papier
 - Les références à d'autres documents en font partie intégrante
- Toute facture doit être « délivrée »
 - Email, mise à disposition en ligne (délai de téléchargement raisonnable : \simeq 2 mois),
- 5 La facture doit être lisible
 - Données clairement lisibles (sur papier ou sur écran)
 - Ne doit pas nécessiter une étude ou interprétation excessive
 - Doit pouvoir aisément être consultée sur écran ou d'imprimée par le client et par les autorités fiscales

La T.V.A



Introduction

- Dans les activités d'une entreprise, certaines opérations reviennent souvent
 - Achats
 - 2 Ventes
 - 3 Paiements (entrants ou sortants)
- Nécessité d'inclure l'enregistrement de la TVA
 - Inhérente aux opérations d'achat et de vente
- Deux étapes dans ce chapitre
 - Décrire les principes et mécanismes de la TVA
 - Écritures comptables liées à la TVA

Avertissement

Ceci n'est pas un cours de TVA



Applications

- La plupart des opérations commerciales sont soumises à un impôt : la TVA
 - Entre entreprises
 - Entre entreprises et particuliers
- Taxe à la Valeur Ajoutée
- Taxe de l'état sur toutes les opérations commerciales effectuées sur son sol
- Taux en pourcentage
 - Varie selon le type d'opération
 - Souvent : 21%
 - Notion de produit de première nécessité (flou)
 - Pas sur l'immobilier (autre taxe)
- Entreprises peuvent être assujetties ou non
 - Assujetti : déductions possibles



Exemple

- Une série d'entreprises, assujetties, achète et vend des biens
 - Diverses TVA perçues et dues
- Une SPRL de bûcherons coupe et vend du bois
 - Pas d'achats
- 3 Une scierie raffine le bois
 - Achète son bois aux bûcherons
 - Traitement, découpe, fabrication de planches, etc.
- 4 Un artisan fabrique des meubles
 - Achète son bois à la scierie
 - Vend ses meubles à des particuliers

Entreprise	Achats HTVA	Ventes HTVA	TVA achats	TVA ventes	TVA état
Bûcherons		1 000		210	210
Scierie	1 000	1 500	210	315	105
Artisan	1 500	2200	315	462	147

Debriefing

- 1 Les bûcherons ont facturé à la scierie pour 1000€ de bois plus 210€ de TVA.
 - Ils ont gardé 1 000€ et versé 210€ à l'état
- La scierie a facturé à l'artisan les matières premières transformées pour 1 500€ plus 315€ de TVA.
 - Valeur ajoutée : transformation de matières premières
 - De ces 315€, elle garde les 210€ payés en amont aux bûcherons
 - Elle ne verse à l'état que la différence, soit 105€
- 3 L'artisan facture au client le meuble pour 2 200€ plus 462€ de TVA
 - Client = utilisateur final
 - Ce client paye l'intégralité de la TVA
 - De ces 462€, elle garde les 315€ payés en amont à la scierie
 - Elle verse à l'état la différence, c'est-à-dire 147€
- 4 Au final, l'état reçoit en tout 210 + 105 + 147 = 462€

Conclusion

Mécanisme

- Chaque entreprise perçoit sur ses ventes à ses clients (en aval) une TVA
- Chaque entreprise paie sur ses achats à ses fournisseurs (en amont) une TVA
- Elle déduit de la TVA perçue en aval celle payée en amont, et verse la différence à l'état.
- Il est possible (mais inhabituel) que l'état doive de l'argent à une entreprise



TVA due et déductible

TVA due

- TVA perçue sur les ventes
- Doit être rendue à l'état

TVA déductible

- TVA payée sur les achats
- Doit être remboursée par l'état
- Les assujettis payent la différence à l'état



Déductibilité de la TVA

- Tous les assujettis peuvent déduire les TVA payées à leurs fournisseurs
 - Matières premières et consommables
 - Marchandises
 - Services et biens divers
- Principe identique sur biens d'investissement
 - Mobilier, matériel, etc.
 - Règles supplémentaires
- La déduction s'applique sur la quote-part professionnelle des frais
 - Indépendant exerçant à son domicile
 - Ne peut pas déduire 100% de la TVA sur son électricité
 - S'il utilise 30% de son électricité pour son travail, il déduit 30%
- Régit par le Code de la TVA



Exemple

Automobiles

- TVA déduite à 50% maximum
- Montant dépend de la part « d'utilité » du véhicule
- ... et tout frais s'y rapportant
 - Entretien,
 - Carburant, etc.
- Exemple
 - Un commerçant achète un véhicule utilitaire pour 10 000€ HTVA (21%)
 - Quote-part professionnelle de 40%
 - Il peut déduire $\left(\frac{10000 \times 21}{100}\right) \times \frac{40}{100} = 840 \in$

Autres régimes

Il existe d'autres régimes de TVA que « l'habituel »

Régime cocontractant

- Un assujetti à la TVA ne paie pas de TVA sur des frais immobiliers à son fournisseur assujetti
- La TVA est due directement à l'état
- Immobilier au sens large
 - Construction
 - Travaux de chauffage, électricité, plomberie, sanitaire, etc.
- TVA déductible si autorisé
 - Le cas échéant, noté comme une TVA due et une TVA déductible
- Non exhaustif



Régime intracommunautaire

- Idée : en Europe, les opérations entre états ne sont pas des im/exportations
 - Opérations intracommunautaires
- Régime particulier pour les opérations entre Belgique et l'étranger
- Si l'acquéreur belge dispose d'un numéro d'identification à la TVA valable, l'acquisition est taxée en Belgique
 - La facture ne mentionne aucune TVA
 - L'acquéreur belge, s'il est un assujetti, doit indiquer l'opération et la taxe dans sa déclaration à la TVA
 - La taxe est déductible
- Régime international : introduction en Belgique d'un bien en provenance d'un pays non membre de l'UE
 - La facture ne mentionne aucune TVA
 - L'acheteur doit la payer lors de l'entrée du bien sur le territoire belge
 - Taxe déductible
- On notera sur la facture : « TVA : EXPORTATION » ou « TVA : LIVRAISON INTRACOMMUNAUTAIRE »

En résumé

- Il existe plusieurs régimes de TVA
 - Code TVA
 - Régime intracommunautaire
 - Régime international, etc.
- La loi régit la déductibilité de la TVA pour les assujettis
- Il existe des exceptions au régime de la TVA
 - TVA non déductible
 - TVA partiellement déductible



Obligation légale

- Les assujettis doivent déposer une déclaration de TVA à l'état
- Si CA > 2500000€
 - Obligation mensuelle
- Autres : autorisation trimestrielle
- Acompte payé sur la taxe due pour les opérations du quatrième trimestre de chaque année civile
- L'entreprise qui souhaite mensualiser ses remboursements à la TVA peut payer des acomptes mensuels
 - Permet d'éviter d'avoir à payer un montant de TVA trop élevé à la fin du trimestre
 - La TVA due pour un trimestre doit être payée au plus tard le 20^e jour suivant chaque trimestre



Compléter sa déclaration

- Déclaration de TVA
 - constituée de diverses grilles
 - à compléter avec les montants ad hoc
- La comptabilité doit être organisée de manière à fournir précisément ces montants

AR n°1, 29/12/1992, Art. 1

- La comptabilité des assujettis comprend
 - un facturier d'entrée
 - 2 un facturier de sortie
 - 3 un journal des recettes



La base imposable (1/2)

- Le problème de la taxation, quelle qu'elle soit, est de déterminer la base imposable
- Base imposable = montant sur lequel on calcule la taxe

Base imposable

- Constituée du prix net des biens et services facturés
- Prix initial moins les éventuels remises, ristournes et rabais
- Exemple 1
 - Marchandises d'une valeur de 600€, pas de rabais, etc.
 - Base imposable = 600€
- Exemple 2
 - Marchandises d'une valeur de 1000€, ristourne de 10%

Ch. 6 - Opérations usuelles

■ Base imposable = 900€



La base imposable (2/2)

- Frais de transport portés au client
 - Fait partie de la base imposable
- Escompte
 - Réduction accordée au client qui paie comptant
 - Ou sous le délai légal
 - Ne fait pas partie de la base imposable
 - On comptabilise la TVA comme si l'escompte est accordé
- Exemple
 - Achat de marchandises d'une valeur de 1 000€
 - Escompte : 100€Frais de port : 50€
 - Consignes: 25€
 - Base imposable = 1 000€ 100€ + 50€



Achats et ventes



Principe

« Achat »

- Chaque « achat » est acté comme une charge (débit, classe 6)
- De la TVA est déductible sur cet achat (débit, 411)
- Le compte fournisseur (440) est classiquement crédité

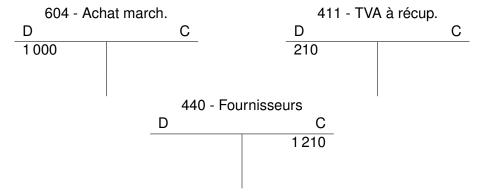
« Vente »

- Chaque « vente » est actée comme un produit (crédit, classe 7)
- De la TVA est due sur cette vente (crédit, 451)
- Le compte client (400) est classiquement débité



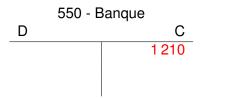
Achat de marchandises

- Achat de marchandises pour un montant de 1 000€ HTVA (21%)
 - Accord d'un délai de paiement



Réception du paiement

Réception de l'extrait de compte associé à l'achat



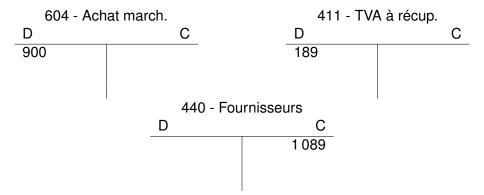
440 - Fournisseurs				
D	С			
1 210	1 210			

Rappel

 Ne pas confondre achat (flux physique, facture) et paiement (flux financier, extrait de compte)

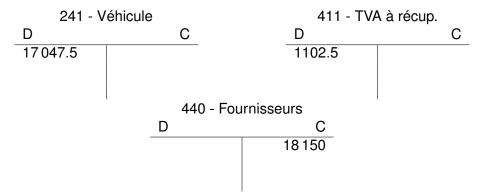
Achat de marchandises avec remise

■ Achat de marchandises pour un montant de 1 000€ HTVA (21%), avec une remise de 10%



Déduction partielle

Achat d'un utilitaire pour un montant de 15 000€ HTVA (21%), dont la quote-part professionnelle est estimée à 35%



Remarque

- Par principe de coût historique, tous les coûts additionnels s'ajoutent au prix du bien
 - TVA non déductible
 - Frais de port
 - Assurances de livraison, etc.
- C'est la valeur comptable du bien
 - Influe sur les amortissements, les reventes, etc.
- C'est la même raison pour laquelle on ne comptabilise pas le prix original en cas de remise

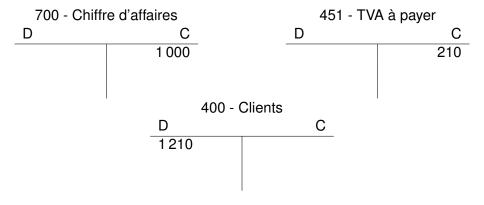
Rappel: acquisition d'immobilisations

- On ne passe pas par un compte de charge
- Les immobilisations ne font classiquement pas partie de l'activité commerciale de l'entreprise



Vente de marchandises

■ Vente de marchandises pour un montant de 1 000€ HTVA (21%)



Réception du paiement

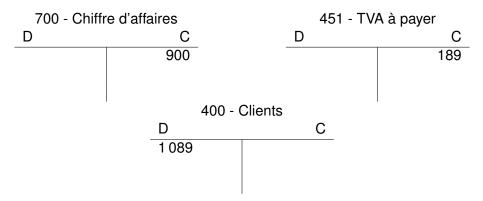
Réception de l'extrait de compte associé à la vente

Rappel

 Ne pas confondre vente (flux physique, facture) et paiement (flux financier, extrait de compte)

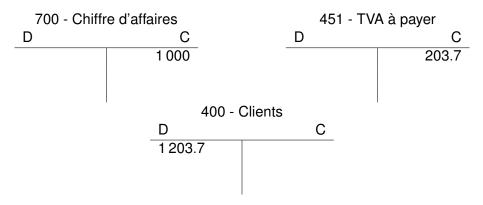
Vente de marchandises avec remise

Vente de marchandises pour un montant de 1 000€ HTVA (21%), avec une remise de 10%



Vente de marchandises avec escompte

Vente de marchandises pour un montant de 1 000€ HTVA (21%), avec un escompte de 3% si paiement effectué dans les 8 jours



Remarque

- L'escompte ne fait pas partie de la base imposable
- On calcule la TVA comme si l'escompte avait été accordé

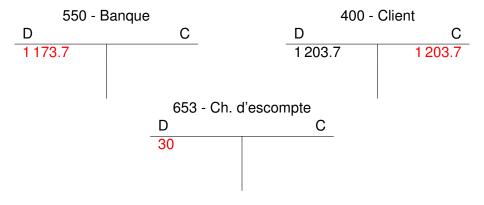
Principe de prudence

- On note le produit comme si l'escompte n'a pas été accordé
 - Si l'escompte n'est pas accordé, tout est en ordre
 - S'il est accordé, cela représente un coût
 - Il faut régulariser à l'aide d'une charge



Réception de paiement avec escompte accordé

Escompte comptabilisé comme une charge



Réception de paiement avec escompte refusé

■ Le client rembourse l'intégralité de sa dette



Remarque

■ Ici, comme l'escompte n'est pas accordé : paiement « régulier »

Comptes de clients et de fournisseurs

- En pratique, on crée un compte par client et par fournisseur
- Les comptes 400 et 440 du PCMS (et leurs dérivés) sont dits « centralisateurs »
 - On les débite / crédite à chaque opération
 - Parallèlement à cela, on débite / crédite les comptes respectifs de ces clients
 - On n'a pas, dès lors, « débit = crédit » car les clients sont comptés deux fois
 - ... sauf si tous les paiements ont été effectués
 - Ce n'est pas grave
 - Cf. bilan : ventilation des postes
- Pour les petits clients / fournisseurs : ouverture d'un compte « clients / fournisseurs divers »
- Dans un système informatique, on ne crédite / débite que les sous-comptes
 - Les centralisateurs sont automatiquement mouvementés

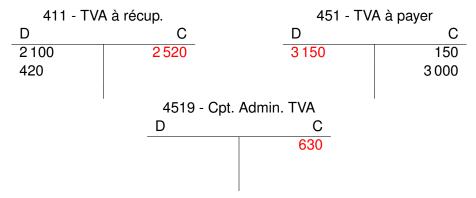
Centralisation de la TVA

- Les entreprises doivent périodiquement payer leur TVA à l'état
 - Déclaration de TVA
- Il faut calculer ce qu'on doit à l'état
 - Ou ce que l'état doit
- Idée : solder les comptes de TVA
- Deux cas possibles
 - On doit une taxe à l'état : crédit du compte 4519 « Compte d'administration de la TVA »
 - L'état a une dette envers l'entreprise : débit du compte 4119 « Compte d'administration de la TVA »
- Son solde représente la dette due véritablement à l'état (ou ce qu'il doit)



Solde dû à l'état

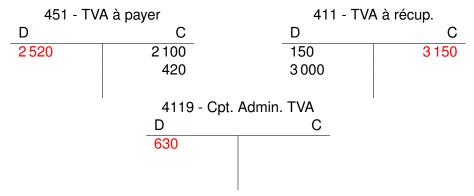
- Supposons que les comptes de TVA soient comme suit
- On doit les solder



Le solde au crédit du 4519 représente la dette de TVA due à l'état

Solde dû à l'entreprise

- Supposons que les comptes de TVA soient comme suit
- On doit les solder



 Le solde au débit du 4119 représente la dette de TVA de l'état envers l'entreprise

Exercices I

Effectuez les opérations suivantes sur une entreprise qui fabrique des poupées en forme de poney, ayant 22 000€ de capital, dont 20 000€ sont placés en banque et 2 000€ de matières premières stockées.

- Établissez le bilan initial et ouvrez les comptes associés à l'entreprise
- Achat de 500€ (HTVA 21%)de tissu.
- 3 Vente pour 700€ (HTVA 21%) de poupées
- Réception de l'extrait de compte relatif à l'achat du tissu
- 5 Accord d'un prêt de 10 000€ (en 4 ans) pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'une valeur de 8 000€ (HTVA 21%) dont la quote-part professionnelle est estimée à 50%
- Réception des extraits de comptes relatifs à la vente des poupées et à l'achat du véhicule

Exercices II

- Vente de poupées de luxe pour un montant de 1 200€ (HTVA 21%) à un client fidèle à qui on accorde une remise de 10%
- Achat de fil à coudre pour un montant de 500€ (HTVA 21%), qui accorde une remise de 5% pour achats en gros
- 9 Réception de l'extrait de compte relatif à la vente de poupées de luxe et à l'achat de fil à coudre
- Vente de marchandises à un client pour un montant de 600€ (HTVA 21%), à qui on accorde un escompte de 3% si paiement dans les 3 jours ouvrables.
- 11 Le client paie le lendemain
- 12 Achat pour 150€ (HTVA 21%) de marchandises diverses, expédiées par colis postal pour un montant de 10€.
- Centralisation de la TVA
- 14 Clôturez les comptes, établissez une balance de vérification.

Notes de crédit



Principe

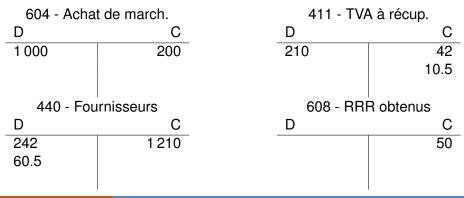
Note de crédit

- La note de crédit est la pièce justificative d'une remise accordée hors facture.
- Si une marchandise n'est pas conforme, on peut la rendre au fournisseur
 - On est « remboursé »
- Dans certains cas, il est possible d'obtenir des ristoures
 - Geste commercial
- Établissement d'une note de crédit
- Régularisation de la TVA nécessaire
- Principe similaire pour les accords aux clients



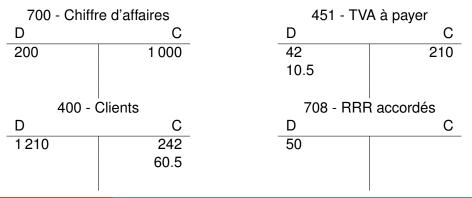
Exemple: achat

- 1 Achat de marchandises pour une valeur de 1 000€ HTVA (21%)
- 20% d'entre elles sont défectueuses, et renvoyées au fournisseur
- 3 Le fournisseur accorde en guise de geste commercial une remise de 50€ sur la prochaine facture



Exemple: vente

- 1 Vente de marchandises pour une valeur de 1 000€ HTVA (21%)
- 20% d'entre elles sont défectueuses, et renvoyées par le client
- 3 Accord en guise de geste commercial d'une remise de 50€ sur sa prochaine facture



En résumé

- Le renvoi de marchandise constitue une réduction de charge (resp. de produit)
 - On a acheté (resp. vendu) moins que ce qui a été acté
- En conséquence, l'état nous doit moins de TVA (similaire en cas de vente)
 - Régularisation nécessaire
- Réduction de la dette envers le fournisseur (resp. client)
- Une remise hors facture constitue également une réduction de charge (resp. de produit)
- On acte cette remise dans les comptes 608 ou 708



Rémunérations



Principe

- Périodiquement, il faut rémunérer les salariés de l'entreprise
 - Classiquement, tous les mois
- Il faut acter le calcul de ces rémunérations
- Traitement différent en fonction du type de salarié
 - Employé
 - 2 Ouvrier
- Sécurité sociale
 - Charges patronales
 - ONSS travailleur
- Précompte professionnel
- Frais divers
 - Assurances maladies, primes, chèques-repas, etc.
- Il faut tenir compte « du point de vue des deux parties » dans l'écriture comptable

Prélèvements

- En Belgique, toutes les cotisations sociales sont prélevées à la source
 - L'ONSS est déduite du salaire brut du salarié
 - L'employeur paie directement ses charges
- Un prélèvement est également effectué à la source pour les impôts
 - Ce précompte est une « avance »
 - De l'ordre de 30 à 35%
 - En fin d'année : régularisation
 - Déclaration d'impôts
 - On doit des impôts à l'état, ou l'état nous est redevable
 - Dépend fortement de la situation du salarié
 - Enfants / personnes à charge
 - Handicaps
 - Temps plein ou partiel, etc.



La T.V.A Introduction Achats et ventes Notes de crédit Rémunérations

Structure

Côté employeur

Rémunération brute

- Charges patronales
- Frais divers
- Coût pour l'employeur

Côté salarié

Rémunération brute Cotisations sociales

Salaire imposable

Précompte professionnel

Salaire net

Charges patronales					
Taille de l'entr.	Ouvriers	Employés			
1 - 9	36.07%	30.46%			
10 - 19	37.76%	32.15%			
20 et plus	37.80%	32.19%			

- Côté salarié, les cotisations sociales sont *toujours* de 13.07%
- **Remarque**: dans le cas des ouvriers, les charges patronales et cotisations sociales sont calculées sur 108% du salaire brut

Écriture comptable

- Deux étapes
 - 1 Enregistrer la totalité de la charge (débit)
 - 620 Rémunérations brutes
 - 621 Charges patronales
 - 623 Autres frais de personnel
 - Identifier les destinataires des paiements (crédit)
 - 454 ONSS : charges patronales et cotisations personnelles
 - 453 Administration fiscale : précomptes retenus
 - 455 Travailleur : rémunérations nettes
 - 459 Autres : fonds de pensions, sociétés d'assurances, etc.
- Une seule écriture comptable au livre journal
- Multiples comptes au grand livre



Exemple

- Une entreprise composée de un employé et deux ouvriers paie ses rémunérations
 - L'employé gagne 3 000€ brut, dispose d'une assurance maladie de 30€, et est retenu de 35% de précompte
 - Chaque ouvrier gagne 2000€ brut, dispose de 20€ de chèques-repas, et est retenu de 28% de précompte

	Intitulé	Employé	Ouvriers
'n	Rémunération brute	3 000€	4 000€
) &	Charges patronales	913.8€ (30.46%)	1558.22€ (108% ⋅ 36.07%)
Employeur	Divers	30€	40€
Ε̈́	Coût employeur	3 943.8€	5 598.22€
'n	Rémunération brute	3 000€	4 000€
Fravaille	Cotisations perso.	392.1€ (13.07%)	564.62€ (108% · 13.07%)
Na	Imposable	2607.9€	3 435.38€
Tra	Précompte	912.77€ (35%)	961.9€ (28%)
	Salaire net	1 695.14€	2 473.47€

Livre journal

Au livre journal, on note l'écriture suivante.

Date	Libellé	Débit	Crédit
	De 620 - Rémunérations	7 0 0 0	
	621 - Cot. patronales	2472.02	
	620 - Autres frais pers.	70	
	à 453 - Précomptes retenus		1874.67
	454 - ONSS		3 428.74
	455 - Rémun. nettes		4 168.61
	459 - Autre dettes soc.		70
	Rémunération du personnel		

- Remarque : il pourrait y avoir quelques cents de différence entre débit et crédit
 - Erreurs d'arrondis
 - Les règles d'évaluation dictent comment arrondir